

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Délibération n° D-2026-297

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 23/06/2026

Publication :
le 03/07/2026

Marché de maîtrise d'œuvre - Requalification de l'immeuble rue
de l'ancien Musée -
Approbation des études de conception et de l'enveloppe
financière affectée aux travaux

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Madame Ségolène BARDET.

Direction de l'Optimisation du Patrimoine et de sa Transition Energétique

**Marché de maîtrise d'œuvre - Requalification de l'immeuble rue de l'ancien Musée -
Approbation des études de conception et de l'enveloppe financière affectée aux travaux**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La création de la brigade de nuit a conduit à envisager l'installation des agents de la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publiques et de la Prévention de la Délinquance sur un nouveau site. Le site actuel au 5 bis rue de l'Ancien musée, trop exigü et peu adapté à l'exercice des missions ne permet pas d'accueillir d'agents supplémentaires.

Le site retenu se situe au 7/9 rue de l'Ancien musée, à proximité immédiate du site actuel. Sa superficie est de 880m² Surface Hors Œuvre Nette (SHON) pour 53 agents.

Le projet de réhabilitation du bâtiment des 7/9 rue de l'Ancien musée doit permettre d'accueillir les effectifs de la Direction à l'exception de l'équipe du Centre de Supervision Urbain (5 agents) qui demeurera dans le bâtiment Michelet (locaux inaugurés début 2024).

L'objectif est d'offrir aux agents des locaux fonctionnels, sécurisés et adaptés à l'exercice de leurs missions et permettant en outre d'accueillir les nouveaux agents de la brigade de nuit ainsi que d'absorber de futurs nouveaux recrutements.

Les analyses et sondages réalisés en phase préparatoire ont fait apparaître la nécessité de renforcer l'ensemble de la structure, de refaire l'intégralité des réseaux et l'isolation, de remplacer les menuiseries, de consolider certains planchers et de reprendre une partie de la toiture.

Les équipes de maîtrise d'œuvre consultées pour ce projet de réhabilitation devront disposer à minima des compétences suivantes :

- maître d'œuvre ;
- bureau(x) d'étude(s) technique(s) compétent(s) dans les domaines des fluides, SSI et structures ;
- économie de la construction ;
- Ordonnancement-Pilotage-Coordination (OPC).

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue se verra confier les missions suivantes :

- validation des études de conception (APS, APD et PRO), AMT, VISA, EXE partiel, DET et AOR ;
- missions complémentaires : sans objet
- autres missions : OPC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les études de conception et le cout prévisionnel des travaux estimé à 1 700 000 € HT (valeur juin 2026) hors honoraires et autres frais, et le coût de l'opération estimé à 2 500 000 € TTC (hors acquisition, mobilier et moyens technologiques) ;

- autoriser la sollicitation des aides financières susceptibles d'être allouées auprès des services de l'État et des collectivités concernées.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Signé

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Signé

Jérôme BALOGÉ